



Assemblée

Distr. générale
12 mai 2017
Français
Original : anglais

Vingt-troisième session
Kingston, 7-18 août 2017

Demande d'admission au statut d'observateur présentée au nom de Earthworks, conformément à l'alinéa e) au paragraphe 1 de l'article 82 du Règlement intérieur de l'Assemblée

Note du Secrétariat

1. Le 17 mars 2017, Earthworks, organisation à but non lucratif, a adressé une lettre au Secrétaire général de l'Autorité internationale des fonds marins pour demander l'admission au statut d'observateur auprès de l'Assemblée de l'Autorité. Le texte de la lettre figure dans l'annexe de la présente note.
2. À l'alinéa e) du paragraphe 1 de l'article 82 du règlement intérieur de l'Assemblée, il est prévu que les organisations non gouvernementales avec lesquelles le Secrétaire général a passé des accords conformément au paragraphe 1 de l'article 169 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et d'autres organisations non gouvernementales invitées par l'Assemblée qui ont manifesté leur intérêt pour les questions examinées par l'Assemblée peuvent participer aux travaux de cette dernière en tant qu'observateurs.
3. Les paragraphes 5 et 6 du même article prévoient en outre que les observateurs visés à l'alinéa e) du paragraphe 1 de l'article peuvent siéger aux séances publiques de l'Assemblée et faire oralement, sur l'invitation du Président et avec l'approbation de l'Assemblée, des déclarations sur des questions entrant dans le cadre de leurs activités, et que les exposés écrits présentés par ces observateurs sur des questions relevant de leur compétence et ayant trait aux travaux de l'Assemblée sont distribués par le Secrétariat à concurrence du nombre d'exemplaires fournis et dans les langues dans lesquelles ils lui ont été remis.



Annexe

Lettre datée du 17 mars 2017, adressée au Secrétaire général de l’Autorité internationale des fonds marins par le Directeur du programme minier de Earthworks

Conformément à l’article 82 du Règlement intérieur de l’Assemblée de l’Autorité internationale des fonds marins, Earthworks souhaite participer aux séances de l’Assemblée en qualité d’observateur.

Organisation à but non lucratif sise à Washington, Earthworks a pour vocation de protéger les collectivités et l’environnement contre les effets préjudiciables des activités minières. Elle collabore avec des collectivités partout dans le monde, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée au Mexique, et est membre de la Deep Sea Conservation Coalition, qui est observateur auprès de l’Assemblée.

Earthworks a contribué pour beaucoup à l’élaboration des dispositions sociales, environnementales et financières régissant les activités minières aux États-Unis et ailleurs. Elle siège au comité directeur de l’Initiative for Responsible Mining Assurance, un mécanisme multipartite qui définit des normes et surveille l’extraction minière.

Earthworks se réjouit de pouvoir contribuer aux travaux de l’Autorité et de ses États membres et demande respectueusement qu’une suite favorable soit donnée à sa demande d’admission au statut d’observateur auprès de l’Assemblée. Nous nous tenons à votre disposition pour toute demande de renseignements supplémentaires.

Le Directeur du programme minier,
(*Signé*) Payal **Sampat**
